



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 7 novembre à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 28 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. VANNUCCI à M. CASTELLANA, M. VOGLIMACCI à Mme BIANCAMARIA, M. BALZANO à Mme OTTAVY, Mme CORTICCHIATO à M. SBRAGGIA, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. FILONI à M. PUGLIESI, M. KERVELLA à M. MONDOLONI, M. FERRARA à M. le maire, Mme VILLANOVA à M. ARESU, M. CHAREYRE à Mme SICHI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :

Mme ZUCCARELLI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 07 novembre 2016

Délibération N°2016/291

Marché de travaux relatif à la reconstruction du groupe scolaire 8 classes sur site aux Salines et du parc paysager

Lot 4 (Menuiserie extérieure et intérieure – occultation)

Lot 6 (Revêtements de sols durs – faïence)

Autorisation de signer et exécuter les marchés

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La présente consultation a pour objet le marché de travaux relatif à la reconstruction du groupe scolaire 8 classes sur site aux Salines et du parc paysager - lot 4 (Menuiserie extérieure et intérieure – occultation) - lot 6 (Revêtements de sols durs – faïence) lot 8 (Serrurerie maille métal Corten) -lot 9 (Toile tendue) - lot 11 (Elévateurs –Ascenseurs).

La procédure choisie est celle d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 25-1.1^o et 67 à 68 du Décret n^o2016-360 du 25 mars 2016.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE, sur le profil acheteur www.achatpublic.com, www.marchesonline.com et mis en ligne sur le site de la Ville; le 01 juillet 2016. La date limite de remise des offres a été fixée au 12 septembre 2016 à 11h00.

La durée des marchés est de 20 mois.

Chaque candidat devait faire une proposition pour les prestations supplémentaires ou alternatives suivantes :

Lot n^o 04 menuiseries extérieure et intérieure - occultation : mise en place de stores intégrés à lame perforées dans les cloisons et portes vitrées.

Lot n^o 06 revêtements sols durs - faïence : CARRELAGE INGELIF et anti dérapant pour préau. Fourniture et pose d'un revêtement de sol en BASALTE

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
Critère : Valeur technique	60%
la qualité et la pertinence de la méthodologie d'exécution proposée	15%
la qualité des moyens humains et matériels dédiés au chantier	12%
la qualité du planning de chantier	9%
la qualité des fournitures (fiches techniques)	9%
les procédés proposés pour l'élimination ou le recyclage des déchets pendant le chantier	9%
les principales mesures prévues pour assurer la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail sur le chantier	6%
Critère : Prix des prestations	40%

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 18 octobre 2016 a décidé d'attribuer les marchés de travaux relatifs à la reconstruction du groupe scolaire 8 classes sur site aux Salines et du parc paysager - lot 4 (Menuiserie extérieure et intérieure – occultation) - lot 6 (Revêtements de sols durs – faïence) aux entreprises qui présentent les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le maire à signer et exécuter les marchés de travaux relatifs à la reconstruction du groupe scolaire 8 classes sur site aux Salines et du parc paysager - lot 4 (Menuiserie extérieure et intérieure – occultation) - lot 6 (Revêtements de sols durs – faïence) avec les entreprises suivantes :

- **Lot 4** (Menuiserie extérieure et intérieure – occultation) : **Les Nouveaux Menuisiers** pour un montant de 386 282,64 € HT (offre de base + prestation supplémentaire)

- **Lot 6** (Revêtements de sols durs – faïence) : **E.G.E.P.P** pour un montant de 237 698.67 € HT (offre de base + prestation supplémentaire)

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de M. Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
Vu l'arrêté municipal n°2015/233 du 18 février 2015 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 7 novembre 2016 ;
Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville, qui dans sa séance du 18 octobre 2016 est chargée d'attribuer les marchés aux entreprises qui présentent les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères d'analyse des offres ;

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Monsieur le maire à signer et exécuter les marchés de travaux relatifs à la reconstruction du groupe scolaire 8 classes sur site aux Salines et du parc paysager - lot 4 (Menuiserie extérieure et intérieure – occultation) - lot 6 (Revêtements de sols durs – faïence) avec les entreprises suivantes :

- **Lot 4** (Menuiserie extérieure et intérieure – occultation) : **Les Nouveaux Menuisiers** pour un montant de 386 282,64 € HT (offre de base + prestation supplémentaire)
- **Lot 6** (Revêtements de sols durs – faïence) : **E.G.E.P.P** pour un montant de 237 698.67 € HT (offre de base + prestation supplémentaire)

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20161107-2016_291-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2016
Publication : 14/11/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Laurent MARCANGELI

Page 3 sur 3